

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 29 JANVIER 2016**

**N°3 :**

**OBJET : Point budgétaire et administratif**

**Présents :**

**Département du Doubs**

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Conseiller Départemental

M. Claude JEANNEROT, Conseiller Départemental

Mme Géraldine LEROY, Conseillère Départementale

**Etat**

M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bourgogne/Franche-Comté

**Ville de Besançon**

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire

**Personnalités qualifiées**

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. Denis GRANDJEAN

M. Roland MASSUDA, Directeur régional de la Caisse des Dépôts

**Représentants du personnel**

Mme Nathalie DURAND-BRETON

M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

M. Alain DAUBAS, Délégation régionale EDF, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Daniel BOUCON

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Jacques MAURICE, Maire d'Arc-et-Senans, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Denis GRANDJEAN

M. Lionel VIARD, représentant du personnel a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

**Absents excusés :**

M. Raphaël BARTOLT, Préfet du Doubs

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC et Conseiller Régional de Bourgogne Franche-Comté

**Rapporteur** : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

**3.1 – Vote du budget primitif 2016**

**Une fragilité budgétaire structurelle historique**

Lors de la création de l'EPCC, **des difficultés budgétaires préexistaient depuis plusieurs décennies et ont perduré jusqu'à 2012**. Elles étaient compensées dans les années 1990 et 2000 par des recapitalisations régulières de l'ensemble des partenaires publics. A titre d'exemple, la Saline réalisait plus de 100.000 € de déficit en moyenne chaque année depuis 2002.

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

La Saline royale est l'un des rares Centres culturels de rencontre (CCR) à bénéficier de plus de 50% d'autofinancement. Néanmoins, son équilibre budgétaire reste précaire car les contributions statutaires (1M€, soit 25% du budget), loin de financer les 80% de dépenses incompressibles de l'EPCC, ne permettent pas de couvrir la masse salariale (2,4M€).

### Plan de redressement 2013-2015 : des résultats très positifs mais temporaires

**Un plan de redressement a été engagé en interne fin 2012. Il a permis d'assainir la gestion, d'optimiser l'efficacité des activités, et d'équilibrer provisoirement les comptes.**

Sur la seule année 2013 :

- Les dépenses ont baissé de 200k€,
- Les recettes ont augmenté de 75k€.

Nous avons poursuivi ces efforts en 2014 :

- Les dépenses ont continué à baisser de 47k€,
- Les recettes ont encore augmenté de 110k€.

Nous avons démontré au Conseil d'administration que ces bons résultats étaient le fruit de :

- Une **grande rigueur de gestion** pour **réduire les dépenses de fonctionnement** tout en continuant à **développer les recettes de l'EPCC** (billetterie, hôtel, librairie, centre des congrès).
- **D'éléments conjoncturels** (donc **non-reproductibles** les années suivantes) qui ont été plus souvent en notre faveur qu'en notre défaveur.

Les rapports présentés au Conseil d'Administration indiquent depuis fin 2012 que les solutions pour atteindre l'équilibre budgétaire ne pourraient être que temporaires, sachant que la masse salariale et les dépenses d'énergie de l'EPCC augmentent mécaniquement chaque année d'environ 50k€ (tandis que les fonds publics restent stables dans le meilleur des cas).

**La totalité des bénéfices 2013 et 2014 ont été utilisés pour financer les investissements productifs indispensables pour préparer l'avenir.**

Les bons résultats 2013 et 2014 ont (enfin) permis à l'EPCC d'autofinancer ses investissements productifs, en poursuivant 3 objectifs :

- **Renforcer à la fois le rayonnement et l'ancrage territorial de la Saline royale :**
  - Applications smartphone pour les adultes, parcours audioguidé pour les enfants.
  - Imprimantes 3D et jeux sur tablettes pour les collégiens et lycéens.
  - Nouveau film sur l'histoire et le fonctionnement de la manufacture de sel.
  - Nouvelle exposition permanente sur "L'invention du patrimoine mondial".
  - Création d'un restaurant pour l'hôtel et le centre des congrès.
  - Politique de communication renforcée et développement de projets européens.
- **Améliorer les conditions de travail :**
  - Réduction des travaux de force : tracteur et camion-benne pour les jardins, auto-laveuse pour les salles du restaurant.
  - Limitation de la fatigue due aux déplacements : triporteurs électriques.
- **S'équiper pour réduire les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes propres :**
  - Logiciel AGORA pour optimiser la commercialisation des chambres de l'hôtel et des salles du centre de congrès.
  - Mini-pelle pour les jardins (suppression des prestations coûteuses de terrassement).
  - Vidéoprojecteurs et mobiliers renouvelés pour renforcer l'attractivité des salles de séminaire.

### Une stratégie budgétaire pour préparer l'avenir

Chaque année, la condition de réussite budgétaire tient à la qualité et à la fiabilité de la préparation du budget en fin d'année N-1. C'est parce que le BP est présenté en "équilibre sincère" au Conseil d'Administration que l'exécution budgétaire peut se dérouler sans difficulté majeure l'année suivante (les bons résultats 2013 et 2014 en sont d'ailleurs l'illustration). Pour obtenir ce résultat, il est donc de bonne gestion d'intégrer dans le BP toutes les dépenses qui risquent d'être nécessaires, et un niveau de recettes propres réaliste.

Dans le but de **maintenir les emplois et la mission de service public de la Saline royale**, le Conseil d'Administration a jusqu'ici choisi la stratégie suivante :

1. **Voter des budgets primitifs en équilibre sincère,**
2. **Dégager si possible de nouvelles marges de manœuvre en cours d'année** pour aller au-delà de l'équilibre budgétaire,
3. **Utiliser les marges ainsi créées pour financer les investissements productifs** qui permettront à l'EPCC de :
  - Augmenter son attractivité, en diversifiant ses outils de visite au quotidien pour les enfants et les familles, et en renforçant ses moyens de communication,
  - Positionner la Saline royale comme un lieu de patrimoine incontournable en Europe,
  - Améliorer les conditions de travail des salariés,
  - Réduire ses dépenses de fonctionnement.

## **Préparation budgétaire 2016 et stratégie de développement**

L'année 2015 s'est bien déroulée. L'affectation du résultat comptable 2015 permettra de sécuriser le BP 2016 et de cofinancer une grande partie des investissements prévus.

Toutefois, la préparation du BP 2016 nous rappelle que **les solutions mises en œuvre de 2013 à 2015 ne pouvaient pas garantir l'équilibre budgétaire sur le long terme**, dans un contexte où les fonds publics n'ont pas évolué depuis 2012.

**A ce jour, le budget de fonctionnement 2016 est équilibré par une anticipation de l'affectation du résultat bénéficiaire de 2015 à hauteur de 135k€.**

**Le développement de recettes propres constitue ainsi une priorité** pour préserver l'équilibre budgétaire de l'établissement et assurer le maintien des emplois et des activités.

Une première solution a consisté à **augmenter les tarifs de billetterie**, sur la période **de juin à octobre** uniquement, **en passant d'une entrée à 8,80€ pour un adulte plein tarif à 9,80€**. Le Conseil d'Administration a validé cette proposition le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Une étude comparative des tarifs d'autres sites patrimoniaux en région et au-delà nous permet de vérifier que ce nouveau tarif se situe dans la moyenne des sites comparables à la Saline, qu'il s'agisse d'EPCC, de sites privés ou de sites en régie directe (Citadelle de Besançon 10,60€ ; Abbaye de Fontevraud 10€ ; Abbaye de Fontenay 10€ ; Musée Courbet 8€ ; Château du Haut Koenigsbourg 9€ ; Grande Saline de Salins-les-Bains 7,50€).

Cette hausse représente 40k€ de billetterie supplémentaire et se justifie par les nouveaux services proposés aux visiteurs :

- Le **nouveau film documentaire sur les manufactures de sel** d'Arc-et-Senans et Salins-les-Bains qui viendra enrichir le parcours de visite dès le mois d'avril.
- La **nouvelle exposition permanente « L'invention du patrimoine mondial »** qui sera présentée dans la Maison du Directeur.
- Le **nouveau parcours artistique, sonore et lumineux, situé derrière les bernes**, qui permettra de relier les deux arcs de cercle du festival des jardins.

Le développement ne peut se réaliser sans investissements. Conformément au projet d'établissement présenté lors de sa candidature, le Directeur de l'EPCC a choisi **d'investir dans la notoriété du Centre Culturel de Rencontre et la recherche de nouveaux publics** :

- En associant de grands noms aux activités traditionnelles de la Saline : pour le Festival des Jardins **Alain Baraton**, chef jardinier du Château de Versailles et chroniqueur sur France Inter et France 5, pour la thématique 2016 « *Univers de bandes dessinées* » de célèbres dessinateurs et des Chefs prestigieux : Yves Camdeborde (MasterChef), Alain Passard ...
- En accueillant **en Résidence** l'un des plus importants musiciens de notre époque : **Jordi Savall et son ensemble le Concert des Nations**. La Saline royale devenant le lieu de création, de production, de diffusion et de transmission de trente années de recherches et d'expressions musicales de Jordi Savall.
- En inaugurant un **nouvel événement fédérateur en été, « Lux Salina »**, pour mobiliser le grand public et le tissu associatif en région (1h20 de spectacle mêlant projection d'images animées, spatialisation du son et spectacle vivant avec Jordi Savall, le cirque Plume, Justiniana, Alexis Gruss et la participation de Daniel Mesguich).

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- En liant le sport et le patrimoine par l'inscription dans le calendrier sportif régional d'une nouvelle **course à pied** : « **Le trail des 2 salines** » reliant symboliquement Salins-les-Bains à Arc-et-Senans.
- En développant de **nouveaux outils numériques de valorisation du patrimoine**, avec le soutien des **fonds FEDER** (axe 2, « usages numériques »).
- En s'investissant dans de **nouveaux projets de coopération européenne** :
  - o « Patrimoine du sel et développement économique » : dans le prolongement de Terra Salina, développement du tourisme itinérant sur les voies historiques du sel (programme Interreg).
  - o « Architecture et paysages du patrimoine mondial » : en partenariat avec la Citadelle de Besançon et les sites Unesco suisses (programme Interreg).
  - o « Gastronomie et Patrimoine » : échanges transnationaux autour de la valorisation des richesses gastronomiques de 20 partenaires répartis dans 15 pays européens (programme Europe créative).

Ces nouveaux projets, financés par des ressources propres et par les partenaires publics de l'EPCC, se traduisent par une augmentation d'environ 1M€ du budget de fonctionnement.

En articulant **l'excellence artistique et scientifique avec l'accessibilité pour le plus grand nombre**, le projet d'établissement 2016-2018 vise à renforcer la position de la Saline royale sur la scène culturelle nationale et internationale et, partant, à **augmenter la fréquentation du monument et les recettes propres associées**.

Conformément au projet présenté lors de sa candidature, le Directeur de l'EPCC a choisi **d'investir dans la notoriété du Centre Culturel de Rencontre et la recherche de nouveaux publics**.

- En associant de grands noms aux activités traditionnelles de la Saline :
  - **Alain Baraton**, pour le festival des jardins
  - **Jordi Savall**, en résidence de longue durée
  - **Hubert Reeves**, en conférence à la Saline
  - En organisant un nouvel événement fédérateur en été: **LUX SALINA**, avec les contributions d'Alexis Gruss, le Cirque Plume, l'Ensemble Justiniana
- En liant le sport et le patrimoine par l'inscription dans le calendrier sportif régional d'une nouvelle course : « **Le trail des 2 salines** » reliant symboliquement Salins-les-Bains à Arc-et-Senans.
- En développant de **nouveaux outils numériques de valorisation du patrimoine**, avec le soutien des **fonds FEDER** (« usages numériques »).
- En s'investissant dans de **nouveaux projets de coopération européenne** :
  - « Patrimoine du sel et développement économique »
  - « Architecture, urbanisme et paysages »
  - « Gastronomie et Patrimoine »
- La mise en œuvre du nouveau projet d'établissement validé par le Conseil d'Administration en décembre 2016 fait évoluer le budget de l'EPCC de 4,3M€ en 2015 à 5,2M€ en 2016.

Les **dépenses de fonctionnement** de l'EPCC augmentent en 2016 pour des raisons essentiellement conjoncturelles :

- **La masse salariale augmente de 155k€** du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice déterminant les salaires conventionnels, d'un départ en retraite, de l'application obligatoire de la mutuelle à l'ensemble des saisonniers dès le 1<sup>er</sup> jour et de la budgétisation du poste de direction sur 12 mois, contrairement aux années 2014 et 2015 avec la vacance du poste.
- Les investissements de 2014-2015 impliquent une **hausse des amortissements** (+66k€ / 2015).
- Les **travaux d'aménagement** pour le restaurant, la librairie et les jardins (60k€).
- La **baisse des aides à l'emploi** (-10k€).

Les nouveaux projets culturels d'envergure visent à **renforcer la notoriété du monument** et à **accélérer la fréquentation** à moyen terme.

Elles se traduisent par une hausse des **dépenses d'activités** :

- **Résidence Jordi Savall** = 420k€ en 2016 et les années suivantes.
- **Lux Salina** = 343k€ en 2016, et 283k€ les années suivantes.

Par ailleurs, les équipes artistiques et techniques liées au projet Lux Salina et à la résidence du Concert des Nations auront besoin d'occuper les chambres de la Saline et la salle Migeon. C'est pourquoi nous prévoyons une **diminution des recettes de l'hôtel et du centre de congrès**:

- Hôtel : -20k€
- Centre des congrès : -115k€

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Pour répondre à ces besoins de financement, nous prévoyons une **hausse équivalente des recettes**.

### Mécénat /sponsoring :

- Concerts de Jordi Savall : 45k€ par an
- Soirées Lux Salina : 40k€ par an

### Billetterie/restauration lors des soirées de spectacle:

- Concerts et académies de Jordi Savall : 41k€ /an
- Soirées Lux Salina : 160k€ en 2016, 210k€ en 2017 et 230k€ en 2018

Nous prévoyons également une **hausse des recettes de billetterie du monument en journée**, en réponse à notre stratégie d'investissement dans la notoriété de la Saline :

- + 23.000 € en 2016
- + 43.000 € en 2017
- + 63.000 € en 2018

La mise en œuvre des nouveaux projets culturels d'envergure font également l'objet de **demandes de financement public complémentaires** :

#### Pour **Lux Salina**:

- 150k€ en fonctionnement auprès du Département
- 100k€ en investissement pour la création numérique

#### Pour la **Résidence de Jordi Savall**:

- 200k€ auprès de l'Etat
- 50k€ auprès de la Région
- Le Département ayant déjà voté 100k€ fin 2015

La stratégie de développement des **coopérations internationales** de la Saline, engagée en 2013, se poursuit pour les années 2016-2018 à travers au moins 2 projets porteurs de **développement économique** :

- **Patrimoine du sel / Terra Salina** : +5k€ en 2016, +40k€ en 2017, +45k€ en 2018.
- **Architectures et paysage UNESCO** : +10k€ en 2016, +40k€ en 2017, +45k€ en 2018.

Enfin, pour sécuriser le budget de fonctionnement 2016 nous proposons d'**anticiper l'affectation d'une partie du résultat bénéficiaire de 2015 à hauteur de 136k€**.

En prenant en compte l'ensemble de ces mesures, **les prévisions budgétaires 2017 et 2018 seraient à l'équilibre** sans qu'il soit nécessaire à ce stade d'utiliser les éventuels bénéfices des exercices antérieurs.

L'EPCC a défini en 2013 un plan pluriannuel d'investissement que les bons résultats 2013 et 2014 ont permis de réaliser à hauteur d'environ 800.000 €. L'année 2016 constitue une étape déterminante de ce programme d'investissements dont les principales opérations sont :

- La réalisation d'un film documentaire sur l'histoire des manufactures de sel (livraison en avril).
- La création d'un spectacle audiovisuel (qui restera la propriété de la Saline) pour l'événement estival LUX SALINA.
- La conception, la fabrication et la pose de la nouvelle signalétique de la Saline.
- L'achat d'une caisse enregistreuse professionnelle pour le restaurant.
- L'achat d'un module de vente en ligne pour la billetterie des grands événements.
- La création d'un parcours artistique et sonore pour les visiteurs dans les jardins.
- La mise en lumières des jardins.

De son côté, le Département du Doubs, en tant que propriétaire, poursuit la rénovation des toitures du bâtiment des Berniers Est (salle Migeon, dortoirs) avec le concours de l'Etat et de la Région. L'EPCC a également sollicité le Département pour réaliser des investissements en sa qualité de propriétaire (cf. annexe). Certains constituent de véritables leviers de développement économique de la Saline (aménagement de nouvelles chambres d'hôtel, isolation thermique de la Berne Est). D'autres concernent l'enjeu essentiel de valorisation du patrimoine sur le long terme (élaboration du plan de gestion UNESCO, agenda d'accessibilité programmée).

## **Conclusion**

Ce budget assure la transmission d'un patrimoine historique aux générations futures et son inscription dans un environnement à protéger, il dynamise un centre de développement culturel et économique, il préserve l'outil de travail d'une importante communauté de salariés, enfin il conforte l'un des symboles de l'hospitalité et de l'excellence d'un Département et d'une Région.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans d'adopter le budget primitif 2016, tel que présenté dans la maquette jointe au rapport.

### **Vote à main levée**

Membres : 16  
Pour : 13  
Abstentions : 3

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE**

**ADOpte le budget primitif 2016, tel que présenté dans la maquette jointe au rapport.**

### **3.2 Tarifs de la librairie-boutique**

La réglementation prévoit que les tarifs des biens et services de l'EPCC sont validés en Conseil d'Administration. Au 31/12/2015, la librairie-boutique de la Saline était riche de 3.584 références en librairie et de 1.210 références en boutique (cf. listes en annexes jointes au rapport). La liste de ces références évolue tous les jours.

Pour répondre aux exigences de la réglementation, sans contraindre davantage la gestion de cette activité lucrative par notre établissement public, il est proposé au Conseil d'Administration de valider les tarifs actuellement en vigueur à la librairie-boutique (cf. annexes jointes au rapport) et de mettre à jour cette liste de tarifs une fois par an.

### **Vote à main levée**

Membres : 16  
Pour : 16

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE**

**VALIDE à l'unanimité les tarifs actuellement en vigueur à la librairie-boutique (présentés en annexes jointes au rapport).**

### **3.3 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Une ligne de Trésorerie avait été souscrite par le passé par l'EPCC pour un montant de 350.000 euros. Le contrat passé étant arrivé à échéance, une consultation doit être lancée pour permettre à notre Etablissement de souscrire une nouvelle ligne de Trésorerie pour l'année 2016, pour un montant de 350 000 euros.

Les critères de sélection des offres par ordre de priorité seront les suivants :

- Les conditions financières proposées (marges, index, calculs des intérêts, commissions éventuelles) : 60 points.
- La valeur technique de chaque offre et la souplesse d'utilisation de la ligne de trésorerie (gestion dématérialisée pour effectuer des tirages/remboursements, suivi interactif des mouvements...) : 40 points.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 350 000 euros au titre de l'année 2016.

### **Vote à main levée**

Membres : 16

Pour : 16

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR VOTE**

**AUTORISE à l'unanimité le Directeur à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 350 000 euros au titre de l'année 2016.**

**3.4 Sortie de l'inventaire d'un véhicule**

Suite à un accident de la route (sans blessé), notre Véhicule Partner a été déclaré épave par l'assurance.

Désignation : PEUGEOT PARTNER

Code Immobilisation : B0001

Date d'acquisition : 27/06/2006

Valeur d'achat : 4500 €

Valeur Nette Comptable : 0 €

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la destruction ou la cession de ce véhicule au prix qui sera déterminé par la Direction avec le garage acquéreur ou la casse, et de sortir le véhicule de l'inventaire.

**Vote à main levée**

Membres : 16

Pour : 16

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR VOTE**

**VALIDE à l'unanimité la destruction ou la cession de ce véhicule au prix qui sera déterminé par la Direction avec le garage acquéreur ou la casse et de sortir de le véhicule de l'inventaire.**

**3.5 Distinction des régies d'avances et de recettes**

Comme l'indique le Payeur départemental du Doubs dans le procès-verbal de contrôle de régie du 15/12/2015 : « La régie d'avances et de recettes de l'EPCC fonctionne de manière très satisfaisante et la comptabilité est parfaitement tenue, avec une très bonne traçabilité des opérations et de bonnes mesures de sécurité. Le seul inconvénient réside dans l'existence d'un compte unique retraçant à la fois les dépenses et les recettes, ce qui complique la justification du solde du compte et pourrait occasionner un dépassement de l'avance. »

Pour remédier à ces inconvénients et faciliter la tâche du régisseur et des vérificateurs, il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC de remplacer cette régie mixte par une régie de recettes et une régie d'avances (avec les mêmes plafonds qu'actuellement) dotées chacune d'un compte DFT séparé.

Il est proposé au Conseil d'Administration de remplacer cette régie mixte par une régie de recettes et une régie d'avances (avec les mêmes plafonds qu'actuellement) dotées chacune d'un compte DFT séparé.

**Vote à main levée**

Membres : 16

Pour : 16

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR VOTE**

**VALIDE à l'unanimité le remplacement de cette régie mixte par une régie de recettes et une régie d'avances (avec les mêmes plafonds qu'actuellement) dotées chacune d'un compte DFT séparé.**

**3.6 Mise à jour de la classification des emplois**

L'EPCC continue à développer ses activités, tant sur les plans quantitatif que qualitatif, dans le but d'améliorer et de diversifier ses prestations d'une part, et d'accroître ses recettes propres, d'autre part.

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Afin d'assurer un développement harmonieux, l'établissement adapte son organisation à l'accroissement de son volume d'activité, notamment en mettant à jour régulièrement la grille de classification de ses emplois.

Le développement de l'activité de restauration amène la Direction à proposer de transformer l'un des deux postes saisonniers de Second de cuisine (groupe D, 300 points) en un poste saisonnier de Chef de cuisine principal (groupe F, 375 points). Cette évolution permettra également d'appliquer le régime des forfaits en jours à la personne qui sera recrutée comme Chef de cuisine principal pour la saison 2016.

Par ailleurs, le projet de Festival des jardins prenant de l'ampleur (partenariat avec 4 écoles nationales du paysage et 3 nouvelles écoles régionales, présidence d'Alain Baraton, association avec de nombreux artistes, accueil de 2 volontaires en service civique en permanence, etc.), la Direction souhaite confier à notre agent espaces verts / jardins, une nouvelle mission d'encadrement des apprentis, des stagiaires et des volontaires en service civique. Afin de respecter la grille de classification des emplois établie par la Convention collective de l'Animation, la Direction souhaite passer cet emploi du groupe C (280 points) au groupe C2 (290 points).

Ces deux évolutions de la grille des emplois de l'EPCC ont été intégrées dans le budget primitif soumis au vote du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la mise à jour de la grille de classification des emplois de l'EPCC intégrant la transformation de l'un des deux postes de Second de cuisine (groupe D) en poste de chef de cuisine principal (groupe F), ainsi que le passage du poste d'agent espaces verts / jardins du groupe C au groupe C2.

### **Vote à main levée**

Membres : 16

Pour : 16

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **APRES AVOIR VOTE**

**VALIDE à l'unanimité la mise à jour de la grille de classification des emplois de l'EPCC intégrant la transformation de l'un des deux postes de Second de cuisine (groupe D) en poste de Chef de cuisine principal (groupe F), ainsi que le passage du poste d'agent espaces verts / jardins du groupe C au groupe C2.**

### **3.7 Désignation d'un nouveau Payeur public pour l'EPCC**

Il est prévu dans les statuts de l'EPCC que "le comptable public est nommé par le Préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier payeur général".

Le comptable peut être :

- soit un comptable direct du trésor,
- soit un agent comptable.

Monsieur Jean-Paul PROST quitte ses fonctions de Payeur Départemental au mois de février 2016 pour faire valoir ses droits à la retraite.

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur le choix d'un nouveau comptable direct du Trésor, qui pourrait être la personne qui remplacera Monsieur Jean-Paul PROST au poste de Payeur Départemental.

Ainsi, en application des dispositions :

- De l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Du décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- D'un arrêté en date du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,



## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC de :

- Demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Décider que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à compter de sa prise de poste effective, sur la base de l'exercice 2015, au *prorata temporis*, au futur Payeur Départemental, en sa qualité de comptable public de l'EPCC.

Il est proposé au Conseil d'Administration de proposer à Monsieur le Préfet la nomination du futur Payeur Départemental du Doubs, à la suite de Monsieur Jean-Paul PROST, en tant que Payeur public de l'EPCC et d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an au futur Payeur public de l'EPCC à compter de sa prise de fonction et pour toute la durée de son mandat.

### Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16


### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

**PROPOSE à l'unanimité à Monsieur le Préfet la nomination du futur Payeur Départemental du Doubs, à la suite de Monsieur Jean-Paul PROST, en tant que Payeur public de l'EPCC.**

**ACCORDE à l'unanimité une indemnité de conseil au taux de 100 % par an au futur Payeur public de l'EPCC à compter de sa prise de fonction et pour toute la durée de son mandat.**

La Présidente

Christine BOLLQUIN

 Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 10 MARS 2016

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans  
Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 10.03.16  
Et de la publication le : 10.03.16